

Feuille de route du PTB Liège-Ville

2^e rencontre avec le PS

Questions au PS

1. Logements sociaux et publics : combien comptez-vous en construire dans les six années qui viennent via les sociétés du Logis social et de la Maison liégeoise ? Plan d'ancrage communal : comment en voyez-vous sa réactualisation ?
2. Ecoquartier de Coronmeuse : comptez-vous imposer à la SA Néo-Légia un nombre de logements sociaux ? Combien ?
3. Pourquoi ne pas faire appel à Ogeo Fund pour investir dans le logement social et public liégeois ?
4. Logements inoccupés (p. 5-6) : à quel point comptez-vous augmenter la taxe sur les logements vides dès la première année complète d'inoccupation ? Comptez-vous appliquer la réquisition douce autorisée par le Code ?
5. Synergie CPAS-Ville de Liège : où en êtes-vous ? Que voulez-vous réaliser dans les six années à venir ? Quelles sont vos priorités ? Quelles fusions voulez-vous réaliser ? Quels services sociaux sont concernés ? Quid du niveau des bâtiments ? Que comptez-vous faire du bâtiment St-Jacques ?
6. Pensions du personnel communal : quelles sont vos pistes de financement ?
7. 50€ pour les familles monoparentales et 75€ par enfant de familles à bas revenus, voire jusqu'à 150€ (p. 8) : comment comptez-vous les financer ?
8. Bancs des abribus : allez-vous retirer les « accoudoirs » des bancs TEC ?
9. Plan communal de mobilité : comment voyez-vous en la réactualisation ? Quels sont vos axes prioritaires ? Quelle consultation de la population sur le sujet ?
10. Vous voulez doubler le nombre de places de stationnement pour riverains (p. 27). Mais comptez-vous aussi augmenter la surface de parkings payants, comme mentionné dans le plan de gestion ? Quels quartiers sont concernés ?
11. Comptez-vous installer de nouvelles stations de mesure de particules fines ? Où ? Quand pour la troisième ? Combien ?
12. Personnel communal : voulez-vous « renforcer le service communal de propreté » (p.31) ou seulement le « maintien du volume actuel d'emploi » à la Ville (p.45) ? Comment résoudre cette contradiction ? Combien comptez-vous engager d'agents communaux supplémentaires ? Comptez-vous engager aussi dans d'autres secteurs communaux ? Comment comptez-vous financer l'embauche de nouveaux accueillants en crèches et écoles maternelles, comme vous le souhaitez ? Combien voulez-vous nommer d'agents dans les six années qui viennent ?
13. RTT : « le PS s'engage à étudier la faisabilité d'une réduction collective du temps de travail ». Comment voyez-vous les « expériences-pilotes » (p.37) que vous évoquez ?
14. Taxe urbaine : vous comptez revoir le règlement qui en est relatif (p.9). Dans quelle mesure, concrètement et financièrement ?
15. Taser : comptez-vous en continuer l'expérience dans notre police communale ?
16. Maisons de repos et de soins pour nos aînés (p.15) : vous voulez les augmenter, mais comment envisagez-vous le partage entre gestion publique et privée ?

17. Quel est le plan de vente futur des bâtiments de la ville ? Est-ce possible de recevoir la liste ?

18. Actualisation du Plan de gestion 2018 :

1. Page 4, vous parlez de la fin de la gratuité de prêt matériel pour raison sociale ? Quid ?
2. Page 6 : externalisation prise en charge des cadavres. Quid ?
3. Page 11 : fin de la gratuité des salles muséales. Quid ?
4. Page 17 : Voulez-vous encore introduire le conteneur à puce ?
5. Page 18 : Voulez-vous vraiment introduire la « exibilité saisonnière » des travailleurs de la Voirie et des Plantations Ville (30 h en hiver et 40 h en été) ?

Une ville sous plan de gestion

La ville de Liège est soumise à des plans de gestion (d'assainissement ou de convergence) depuis 1981. Ces plans sont une accumulation de mesures d'économies budgétaires (réduction de dépenses ou augmentation des recettes) négociées avec le CRAC en vue de l'obtention de prêts pour payer les dettes du passé ou plus récemment les cotisations de responsabilisation liées aux pensions depuis 2011.

L'actualisation du plan de gestion est rappelée dans les circulaires budgétaires annuelles de la tutelle régionale. Lors de la session budgétaire de 2018, la majorité sortante PS-Cdh a produit une nouvelle actualisation de son plan de gestion avec des projections pour les années à venir en termes de recettes et de dépenses.

Plus que les programmes électoraux du PS et du Cdh, cela donne une vision plus claire et plus juste de ce qu'envisagent ces partis pour l'avenir de la Ville de Liège.

L'actualisation de 2017 propose 30 nouvelles mesures (24 en dépenses et 6 en recettes). Celle de 2018 avance 41 nouvelles mesures. **Les mesures de 2017 sont chiffrées à un « gain » de 32 ETP**, c'est-à-dire une nouvelle réduction de personnel. La **contrainte du cadre de 2889 ETP** étant toujours maintenue, il s'agit pour la majorité sortante de toujours respecter ce chiffre. Au premier janvier 2017, 2936 ETP agents communaux travaillaient à la ville de Liège.

Autre engagement pris dans ces plans de gestion par le collège précédent est, « **pour les années ultérieures, de prendre en charge les cotisations (de responsabilisation) qui dépasseront le montant maximal de 30 millions €** ». En 2024, ces cotisations de responsabilisation s'élèveront à 67 millions d'euros. Cela veut donc dire que la Ville de Liège compte nancer sur ses fonds propres les 37 millions restants pour cette année 2024 (Calcul plus élaboré plus bas).

De nouvelles mesures d'austérité annoncées

Pour générer de nouvelles économies, le collège sortant entend « mettre en œuvre les mesures de gestion présentées dans cette actualisation et poursuivre ses travaux dans la recherche de mesures structurelles supplémentaires ». Pour cela il compte sur une « **intercommunalisation** » ou « **provincialisation** » plus importante encore de certains services communaux (après Rescolie, le service d'aide à domicile, le service de promotion à la santé, ...). Pour rappel, une autre méthode a été utilisée par la majorité PS-Cdh et qui est beaucoup plus dangereuse pour la quantité et la qualité de nos services publics. C'est ce qu'ils appellent une « **externalisation** » et ce qu'on appelle une **privatisation**. C'était notamment le cas de la privatisation du service des plantations a eu lieu en 2016 pour un « gain » de 434 000 €.

La deuxième mesure envisagée par le collège sortant est de multiplier les **investissements générateurs d'économies**, notamment en matière d'énergie et dans le domaine informatique;

La troisième mesure est l'ampli cation des **synergies entre la Ville, son CPAS et sa zone de Police** en regroupant des services susceptibles de générer des économies d'échelle.

La quatrième mesure est de demander une **politique supracommunale** qui fait payer aux communes périphériques l'usage de la ville-centre qu'est Liège et de ses services.

Et enfin, la cinquième proposition est d'**actionner les dernières réserves** constituées depuis plusieurs années. Ces réserves ne s'élèvent plus qu'à 7,4 million d'euros aujourd'hui.

Dans les projections, l'**indexation des dépenses de transfert sera limitée**. Pour le CPAS : 1,25% en 2018 et 2019 ; 1,75% et 2020 et 2021 ; 1,5% en 2022. Pour la Police : 1,25% en 2018 et 2019 ; 1,5% en 2020, 2021 et 2022.

À noter que dans l'actualisation d'avril 2018 est évoquée la suppression de 75 étudiants de la charge nancière du CPAS (R.I.S.) pour 650,000€ (page 36) et une diminution des dépenses de 62,000€ par la Prise en charge des subsides dévolus aux A.S.B.L. - Action pauvreté par la R.W. (Politique Grandes Villes) via subside.

Investissements

Des balises d'emprunt sont xées par la RW. Pour la précédente législature, cette balise était de 150€/habitant. La balise impose un montant par habitant pour toutes les entités consolidées de la ville (ville / cpas / asbl). Ne pas respecter cette balise c'est prendre le risque de voir son budget recalé par la tutelle. On peut toujours introduire des dossiers étayés pour demander des dérogations. Des investissements peuvent être considérés comme hors-balise sous certaines conditions (investissements productifs – comme les rénovations énergétiques - ; investissements rentables – c'est-à-dire dont les recettes nancent les emprunts ; investissements liés aux subsides européens - Fonds FEDER notamment)

Dans la circulaire budgétaire pour 2019 la Ministre des pouvoirs locaux Valérie De Bue insiste sur l'élaboration conjointe des plans de gestion et du plan stratégique transversal (PST) en début de législature, sur le respect des balises d'emprunt avec un montant maximum revu à la hausse et xé à 160€/an/habitant (Les investissements nancés via emprunts par les zones de police et les zones de secours ne seront pas intégrés dans la balise d'emprunt). En n, on élargit aussi les critères de dérogation pour intégrer les investissements dans le cadre du FRIC (droit de tirage) et la verdurisation de la otte locale.

Néanmoins les **investissements sur fonds propres restent complètement cadenassés** pour les communes sous CRAC puisqu'elles doivent privilégier le remboursement des prêts CRAC. On peut lire dans la circulaire à la page 15 :

« Les fonds propres doivent être affectés prioritairement au remboursement anticipé des crédits obtenus au travers du Compte CRAC LT. Néanmoins, des investissements sur fonds propres peuvent être réalisés moyennant le respect des montants dérogatoires suivants :

- soit le montant total de l'investissement nancé via fonds propres ne dépasse pas 40.000 € à l'indice pivot 138,01, soit le total de l'investissement est amortissable en maximum 5 ans ;

- ces montants sont adaptés comme suit pour les Communes/Provinces qui ont effectué un remboursement anticipé d'une partie des prêts octroyés : soit le montant total de l'investissement nancé via fonds propres ne dépasse pas 75.000 € à l'indice pivot 138,01, soit le montant total de l'investissement est amortissable en maximum 10 ans.

En outre, des dérogations peuvent m'être sollicitées pour utilisation de ces fonds propres en dehors de ces limites. »

Les balises d'emprunt vont augmenter durant cette législature (2013-2018 c'était 900€ par habitant soit 150€/an/habitant). Page 23 :

« Ainsi, la Commune optera dans le cadre de son plan de gestion pour une balise pluriannuelle limitant le volume d'emprunts à contracter sur cette période. Les investissements prévus par emprunts par ses entités consolidées, hors zone de police et zone de secours, devront également être repris dans cette balise, laquelle, sauf dérogation, sera limitée à un volume de 960 euros par habitant (soit 160€/an/habitant) pour les Communes. Pour les

Provinces, la balise reste annuelle et s'établit à maximum 35€/an/habitant, en référence à leurs ratios d'endettement.

Cependant, lorsque la Commune présente des ratios d'endettement dépassant conjointement 125% (volume de dette) et 17,5% (charges nancières), le montant de la balise d'emprunts est limité à un volume de maximum 600 euros par habitant (soit 100€/an/habitant), ramené sur la législature :

- o encours de la dette communale en part propre¹⁹ rapportée aux recettes ordinaires nettes (=indicateur volumétrique) ;*
- o charges nancières nettes rapportées aux recettes ordinaires nettes (=indicateur de charges). »*

Exigences pour les futures actualisations du plan de gestion

Le Gouvernement demande que cette actualisation contienne :

- l'adoption de mesures complémentaires de gestion permettant un retour à l'équilibre structurel aux exercices propre et global ;
- l'intégration de la charge progressive des montants des cotisations de responsabilisation et des amortissements des prêts octroyés pour nancer les cotisations de responsabilisation précédentes.
- la trajectoire pluriannuelle proposée :
 - est à l'**équilibre** ;
 - est justifiée par une liste de **mesures détaillées, chiffrées et planifiées** ;
 - prévoit **la prise en charge de la problématique des cotisations de responsabilisation, avec l'aide du Gouvernement wallon**.

Dettes

Dépenses de dettes en 2017 : 34M ; Au budget de 2018 : 36M répartis en

- Des emprunts d'investissement pour 31,4M qui sont en diminution de 0,3M (chiffre du B17=31,7) suite à la politique de rééchelonnement des emprunts d'investissement opérée en 2015 et à une gestion saine de la dette
- De l'emprunt CRAC Belgacom : 0,4M
- Des emprunts pour les Cotisations de responsabilisation : 3,3M, assumés par la Ville
- Des frais nanciers : 0,9M

Aux comptes de 2017, on annonce un solde à rembourser en dettes d'investissement de 191,652 millions d'euros et un solde à rembourser auprès du CRAC de 835,890 millions d'euros. Les charges **nettes** en 2017 sont de 31,333 millions pour les dettes d'investissement et de 8,611 millions d'euros pour les dettes CRAC.

Projections pour les cotisations de responsabilisation des pensions

	2019	2020	2021	2022	2023
Ville	21,7	23,1	29,5	41,6	43,8
Police	2,2	2,8	4,2	6,8	7,6
CPAS	6,0	6,0	7,1	9,5	9,6
Total	29,9	31,9	40,8	57,9	61,0

Conclusions

1. En respectant les balises d'emprunt fixées par la tutelle de la RW pour les 6 années à venir, on arrive à une capacité d'emprunt pour la Ville de Liège d'une somme de $960 * 198000 = 190\ 080\ 000 \text{ €}$ (**190,08M ou 31,68M / an**) sur six ans pour ses investissements (budget extraordinaire).
2. Ces capacités d'emprunt sont bridées pour maintenir une charge de dette « raisonnable ». Sachant que les villes vont continuer à s'endetter fortement pour payer les pensions du personnel communal. Toute constitution de fonds propre doit – selon le CRAC – servir d'abord à rembourser les prêts liés principalement aux cotisations de responsabilisation des pensions.
3. Dès 2020 les cotisations de responsabilisation pour les pensions dépasseront les 30M. Si la majorité sortante respecte l'engagement pris auprès du CRAC de financer elle-même ce qui dépasse les 30M, elle devra puiser dans ses réserves pour 2020 1,9M, pour 2021 10,8M, pour 2022 27,9, pour 2023 31M et pour 2024 37M. Au total : **108,6M**. Le fonds FOURMI de la ville c'est 7,4M ... Cela voudrait dire des économies à faire de 101,2M d'ici la fin de la législature sur le fonctionnement « ordinaire » de la Ville.
4. Rechercher 108,6M ce n'a semble juste impossible sans fortement mettre en danger l'emploi communal et la qualité du service public communal. Pour rappel, c'est bien Michel Daerden, à l'époque Ministre des Pensions, qui a instauré ce système de cotisations de responsabilisation en 2011. Ce système ne résout pas le problème fondamental du manque de nominations chez les actifs pour financer les pensions des agents communaux retraités. Les responsabilités se retrouvent dans le chef de tous les partis traditionnels qui se sont succédés au fédéral comme à la commune sans prendre à bras le corps ce problème. Et ce ne sont les petites réductions de cotisations annoncées par Bacquelaine en échange de l'instauration d'un second pilier pour les contractuels qui va résoudre le problème ... Il faut une solution structurelle négociée entre fédéral et régions pour l'ensemble des communes.

Plan scal du PTB

9. Taxe sur la force motrice : 1,5 rendement actuel, c'est-à-dire passer 2,8 millions à 4,2 millions d'euros = + 1,4 million €
10. Nouvelle taxe industrielle compensatoire: 1,5 million € (l'industrie représente 10 % dans la structure cadastrale de Liège contre 36 % à Herstal et 33 % à Seraing)⁷
11. Nouvelle taxe sur les surfaces de bureaux : (estimation basse) 1,2 million €. 12€ le m² comme à Uccle avec exonération pour les petits indépendants.
12. Quadruplement de la taxe sur les parkings gratuits des surfaces commerciales : c'est-à-dire passer de 0,9 à 3,6 millions € = + 2,7 millions €
13. Taxe sur les implantations commerciales : 1,5 le rendement actuel, c'est-à-dire passer de 360000 € à 540000€ = + 0,18 million €
 - Modifications : taxer à partir de 400 m² au lieu des 1000 m²
 - Modifications : instaurer de la progressivité : 3€ : 400 → 500 ; 3,5€ : 500 → 600 ; 4€ : 600 → 700 ; 4,5€ 700 → 800 ; 5€ 800 → 900 ; 6€ : 900 → 1000+
14. Doubler la taxe sur les panneaux publicitaires : c'est-à-dire passer de 830000€ à 1660000€ = + 0,83 million €
15. Doubler la taxe sur les agences bancaires : c'est-à-dire passer de 270000€ à 540000€ = + 0,27 million €
16. Doubler la taxe sur les secondes résidences : c'est-à-dire passer de 310000€ à 620000€ = +0,31 million €

Total = + 8,39 millions

⁷ Sources : De Toffol, S. (2016). Fiscalité communale : analyse comparative de la scalité des communes de l'arrondissement de Liège aux pro ls socio-économiques et démographiques différents. (Unpublished master's thesis). Université de Liège, Liège, Belgique. Retrieved from <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/1300>